

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES SCIENCES ET
TECHNIQUES

ECOLE INTER-ETATS DES
SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES (E.I.S.M.V) DE
DAKAR



Année : 2011

N°01

MEMOIRE DE MASTER II

Productions Animales et Développement Durable

Option : économie et politique d'Elevage

IMPACT DE L'ELEVAGE DE LA CHEVRE ROUSSE DE MARADI SUR LE STATUT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME RURALE AU NIGER

Présenté et soutenu publiquement le **08 janvier 2011 à 10h** à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaires (E.I.S.M.V) de Dakar par :

Saadou MOUSSA

Jury

Président :

M. Louis Joseph PANGUI

Professeur à l'EISMV de Dakar

Membres :

M. Bhen Sikina TOGUEBAYE

Professeur à la FST à l'UCAD

M. Germain Jérôme SAWADOGO

Professeur à l'EISMV de Dakar

M. Moussa ASSANE

Professeur à l'EISMV de Dakar

Directeurs de recherches :

Pr Moussa ASSANE

EISMV de Dakar

Dr Ali LAOUALY

Directeur Régional de l'élevage de Maradi, Niger.

RÉSUMÉ

L'élevage caprin constitue une importante source de revenu pour les ménages ruraux au Niger. Parmi les caprins rencontrés au Niger une race se distingue par ses performances zootechniques et surtout par la qualité de sa peau : la chèvre rousse de Maradi (CRM). Avec les sécheresses récurrentes depuis les années 1970 associées au croisement avec les autres races caprines (chèvre du sahel notamment) et à la diminution de revenu des éleveurs, l'effectif de la chèvre rousse s'amenuisait. Pour sauvegarder cette espèce, l'Etat du Niger a mis en place des structures qui permettront de multiplier et de diffuser la CRM. C'est ainsi que le centre secondaire d'élevage caprin de Maradi (CSECM) a vu le jour en 1963. Vu l'importance socio-économique de cet élevage, l'Etat du Niger, en collaboration avec le Royaume de Belgique, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, a mis en place, depuis 1998, le projet d'appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi dont l'objectif est l'augmentation du revenu des femmes éleveuses par l'amélioration des performances de cette race caprine. Dans cette optique, le CSECM fut alors renforcé pour fournir des géniteurs de qualité diffusés dans tous les villages encadrés avec un effet tâche d'huile escomptée.

Le but de notre travail consiste, par une enquête, à savoir si les objectifs visés par le projet sont atteints. Les résultats auxquels nous sommes parvenus montre que sur le plan technique, la proportion des animaux de phénotype roux est en augmentation aussi bien dans les élevages encadrés par le projet que dans ceux qui ne le sont pas (90,9 et 70,26 % avec une moyenne de 81,72%). Les éleveuses encadrées arrivent à sevrer 1,38 chevreaux par chèvre contre 0,75 chevreaux par chèvre pour les éleveuses non encadrées.

Sur le plan économique, avec la vente des chevreaux, les femmes encadrées obtiennent un revenu moyen annuel de 65485,01 fcfa contre 38724,83 fcfa pour les femmes non encadrées. Les activités génératrices de revenus appuyées par le projet pour faire face à une surexploitation des élevages procurent aux femmes encadrées un revenu journalier de 291,95 fcfa contre 222,5 fcfa aux femmes non encadrées sur une durée de 3 à 4 mois maximum d'exercice. Mais l'utilisation de ces revenus reste encore irrationnelle.

Sur le plan social, les femmes encadrées jouissent de plus de considération à travers l'appui technique et financier qu'elles apportent aux autres femmes rurales.

Mots clés : revenu, femmes éleveuses, Chèvre rousse de Maradi, milieu rural, Niger

DEDICACES

Par la grâce de Dieu, le clément le tout miséricordieux, je dédie ce travail à :

- Mes parents, **Elhadji Maifada Moussa Doubou** (mon père) et **Rékia Soumana Gaoh** (ma mère) ; vous n'avez ménagé aucun effort pour la réussite de vos enfants, recevez ce travail comme le fruit de vos efforts et de votre patience. Pour les efforts que vous avez consentis pour notre éducation retrouvez ici l'expression de ma profonde gratitude. Que Dieu vous bénisse et vous protège !
- **Mes frères et sœurs** ; la chaleur familiale que vous me procurer n'a d'égal que votre gentillesse et votre soutien. Merci d'être là toujours à mes cotés. Que Dieu vous garde !
- **Mme Dembélé Rahila**, merci pour ton soutien. Que Dieu t'accorde sa grâce et sa miséricorde !
- **Mes camarades promotionnaires** du Master II PADD, merci pour la convivialité.
- Mon pays hôte, le **Sénégal**.
- Mon pays, le **Niger**.

REMERCIEMENTS

- **A Dieu (ALLAH SWT) Tout Puissant et Miséricordieux**, merci pour tous les bienfaits dont tu nous as comblés sans lesquels ce travail n'aurait pas eu lieu.
- A la coopération technique belge (CTB) qui a financé nos études du master II.
- Au Pr Moussa ASSANE, professeur de physiologie et pharmacodynamie à l'EISMV de Dakar pour avoir initié ce travail qui constitue la suite de notre travail de thèse pour l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur vétérinaire.
- Au Dr Laoualy Ali, Directeur régional de l'Elevage de Maradi pour avoir supervisé les travaux sur le terrain.
- Au Dr Soumaila Amadou, Directeur régional adjoint de l'Elevage de Maradi.
- Pr Rianatou Bada Alambedji pour la disponibilité et les conseils.
- Dr Adrien Mankor au service d'économie de l'EISMV pour les conseils.
- A tous nos encadreurs de l'EISMV de Dakar.
- Aux superviseurs et agents vulgarisateurs de l'ancien projet chèvre rousse de Maradi pour nous avoir aidé dans la collecte des données.
- Aux femmes éleveuses et leurs conjoints qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire.
- Aux commerçants à bétail et aux bouchers qui, comme les femmes, ont bien voulu nous entretenir sur leurs activités.
- A tous les agents de la direction régionale de l'élevage de Maradi qui nous ont créé un cadre favorable pour notre stage.
- A mes camarades et amis pour la convivialité et la chaleur de la vie en communauté dont vous avez fait montre à mon égard.
- A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué, d'une manière ou d'une autre à la réussite de ce travail.

A NOS MAITRES ET JUGES

A NOTRE MAITRE ET PRESIDENT DU JURY

Professeur Louis Joseph PANGUI

Directeur de l'EISMV de Dakar

C'est un honneur pour nous de vous avoir comme président du jury malgré vos multiples occupations. Vos qualités d'homme de science et de maître nous laissent admiratifs. Ce travail nous donne l'occasion de bénéficier une fois de plus de vos conseils. Soyez assurés de notre profond respect.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur Moussa ASSANE

Professeur à l'EISMV de Dakar

Vous avez initié et encadré ce travail avec humanisme et patience. Votre disponibilité, votre rigueur scientifique et votre amour du travail bien fait nous ont beaucoup marqué. Veuillez trouver ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur Germain Jérôme SAWADOGO

Professeur à l'EISMV de Dakar

Vous nous faites un grand honneur d'avoir accepté de juger ce travail. Vos qualités humaines et professionnelles seront toujours sollicitées. Veuillez trouver ici l'expression de notre profond respect et notre admiration pour votre rigueur scientifique.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur Bhen Sikina TOGUEBAY

Professeur à la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD

Vous avez accepté de juger ce travail malgré vos multiples occupations. Votre disponibilité et votre rigueur dans le travail constituent un exemple. Veuillez trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau Ia : Croissance des cabris en milieu rural relevé en 2005.....	5
Tableau Ib : Croissance des cabris en milieu rural (moyenne de 4 villages encadrés).....	6
Tableau II : Performances de la CRM en milieu rural en 2005	7
Tableau III : Caractéristique des élevages des femmes éleveuses.	14
Tableau IV : Paramètres zootechniques de la CRM	14
Tableau V : Prix moyens de vente de la CRM (fcfa) relevés dans les différents départements.....	17
Tableau VI : Nombre d’animaux vendus et revenus moyens des éleveuses sur la période d’août 2009 à août 2010.	17
Tableau VII : Utilisation des revenus chez les femmes	19
Tableau VIII : Evaluation des femmes encadrées au niveau des villages	21
Tableau IX : Services rendus par les femmes encadrées au reste du village.....	21
Tableau X : Les différences relevées selon les femmes non encadrées.....	22
Tableau XI : Points de vue des maris.....	22
Tableau XII : Les raisons de l’acceptation ou non du mari pour l’adhésion de sa femme dans le groupement.....	23
Tableau XIII : Différences soulevées par les conjoints	23
Figure 1 : CRM au CSEM.....	12
Figure 2 : chevreaux sélectionnés et placés.....	12
Figure 3 : Circuit de commercialisation de la CRM.....	15

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE.....	3
I. APERÇU DE LA REGION DE MARADI.....	3
II. LA CHEVRE ROUSSE DE MARADI.....	4
II.1 Origine, description et effectif.....	4
II.2 Performances zootechniques de la chèvre rousse de Maradi	5
II.3 Rôles socio-économiques de la CRM.....	7
III. LES PROJETS DE PROMOTION DE LA CRM.....	9
III.1 Le Centre Secondaire d’Elevage Caprin de Maradi.....	9
III.2 Le projet d’Appui à la Sélection, à la Promotion et à la Diffusion de la CRM	10
DEUXIEME PARTIE : ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE	13
I. Materiel et Methodes	13
I.1 Matériels.....	13
I.1.1 Personnes Cibles	13
I.1.2 Matériel d’enquête.....	13
I.2 Méthode.....	13
I.2.1 Enquête exploratoire	13
I.2.2 Enquête transversale ou ponctuelle.....	13
I.2.3 Récolte, traitement et analyse des données.....	14
II. RESULTATS ET DISCUSSION	14
II.1 Résultats.....	14
II.1.1 Caractéristiques des élevages enquêtés	14
II.1.2 Paramètres zootechniques de la CRM des élevages enquêtés.....	14
II.1.3 Résultats économiques.....	15
II.1.3.1 Le circuit de commercialisation de la CRM	15
II.1.3.2 Les sources de revenu des femmes	16
II.1.3.3 Utilisation des revenus.....	19
II.1.4 Résultats sur le plan social.....	20
II.1.4.1 La place sociale des femmes encadrées.....	20
II.1.4.2 Les services rendus par les femmes encadrées	21
II.1.5 Les différences relevées entre femmes encadrées et femmes non encadrées.....	22
II.1.5.1 Point de vue des femmes non encadrées.....	22
II.1.5.2 Points de vue des maris.....	22
II.1.6 Données générales issues des enquêtes	23
II.2 DISCUSSION.....	24
CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	29

INTRODUCTION

Au Niger, l'élevage, 2^{ème} source de devises après l'uranium, représente environ 35 % du PIB agricole et contribue au PIB total pour 11 %. La contribution du secteur de l'élevage aux budgets des collectivités est relativement importante (25 à 30 % des apports). Au niveau de l'économie familiale, la part de l'élevage serait d'environ 15 % dans le budget du ménage [6].

Malgré sa contribution importante à l'économie du pays, des collectivités et des ménages, les productions animales demeurent très traditionnelles dans leur mode de conduite et très extensives dans leurs systèmes d'exploitation. C'est pourquoi les orientations définies par le Programme de Redressement Economique et Financier en matière de politique du secteur de l'élevage, ambitionnent, entre autres, l'amélioration de la productivité et des productions animales de l'ensemble des élevages extensifs et semi-intensifs existants, l'accroissement des revenus des différentes catégories socioprofessionnelles du secteur et la promotion de l'ensemble des actions permettant d'augmenter la contribution du secteur à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Parmi les régions du pays, celle de Maradi est classée la plus pauvre, malgré les ressources dont elle dispose notamment en matière d'élevage caprin. La race caprine la plus emblématique de ladite région, est la chèvre rousse de Maradi (CRM).

Vu l'importance de cette race caprine et les difficultés auxquelles elle était confrontée pour sa pleine contribution au développement de la région, l'Etat du Niger a mis en place un centre pour sa sélection, sa multiplication et sa diffusion. Mais les difficultés récurrentes rencontrées par ce centre, ont conduit les autorités à solliciter et obtenir auprès de la coopération belge un appui pour promouvoir et développer principalement la chèvre rousse de Maradi. C'est ainsi que le projet d'appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la CRM a vu le jour, dans le but de combattre la pauvreté en milieu villageois par l'augmentation des revenus des femmes, à travers l'amélioration des conditions d'élevage et des performances de la CRM.

Depuis 1998, ledit projet s'est attelé à cette tâche par des actions d'encadrement de plusieurs groupements féminins, dans toute la région de Maradi.

L'intervention s'adresse spécifiquement aux femmes qui constituent une catégorie particulièrement vulnérable mais aussi dynamique dans le cadre du développement rural en général et dans la sécurité alimentaire en particulier

Dans sa démarche, le projet a tenté de répondre aux problèmes majeurs des éleveuses qui sont : une faible productivité du cheptel découlant d'une forte mortalité des jeunes et d'une fécondité réduite résultant d'un manque de boucs adultes mais également d'un déficit alimentaire.

L'objectif de notre étude, est d'évaluer les retombées économiques et sociales des activités du projet dans la région de Maradi. De manière spécifique, il s'était agi de mener une enquête pour apprécier le niveau de progression du revenu des femmes des différents groupements encadrés en faisant une comparaison avec celui de femmes des villages non encadrés.

Le présent travail comporte deux parties :

- Une première partie bibliographique qui traite, après un aperçu de la région de Maradi, des caractéristiques de la CRM et des différents projets de promotion de la race ;
- Une deuxième partie consacrée à la socio-économie et dans laquelle seront présentés le matériel et la méthode, les résultats et la discussion.

PREMIERE PARTIE : SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

I. APERÇU DE LA REGION DE MARADI

La région de Maradi comptait 2,927 millions d'habitants en 2009, avec un taux d'accroissement de sa population de 3,6 % par an pour une superficie de 41.796 km carrés. Par sa démographie cette région a la concentration de population la plus élevée du Niger, environ 20 % de la population du pays sur 3,3 % du territoire [25].

Cette population est composée de Haoussas (+/- 80 % selon les arrondissements), de Peuls (entre 18 % et 5 %), de Touaregs : de 5 à 2 % et de quelques Djermas. Il est important de noter que, les Peuls et les Touaregs ont tendance à se rapprocher des particularités culturelles de la majorité Haoussa, même s'il existe encore des différences, notamment en ce qui concerne le rôle de la femme dans le ménage et la répartition sociale du travail [25].

Sur le plan géographique, une partie (sud) du département de Maradi se trouve dans la zone soudanienne avec des précipitations de 600 à 800 mm par an et une grande partie dans la zone sahélienne, où la pluviométrie varie de 200 à 700 mm/an [6]. Le fait que la situation écologique de la région de Maradi soit qualifiée d'instable ne tient pas à la pluviométrie. Ce sont plutôt les effets des sécheresses – en particulier la raréfaction de la végétation, l'érosion des sols et le déclin de la fertilité du sol dus à un mode de culture inadéquat qui sont devenus permanents. On constate en particulier les éléments suivants comme cause d'une dégradation des sols, liée à un déclin considérable de leur fertilité :

- la pression foncière due à de forts taux d'accroissement démographique ;
- la poussée des cultures vers le Nord dans des zones climatiques peu adaptées à la culture ;
- la limitation des pâturages due à la culture et à l'augmentation des cheptels chez les paysans-cultivateurs, en particulier des chèvres (aux deux tiers en possession des femmes) ;
- la régression des jachères, passées de 3 % dans les années 1970 à 1 %, ce qui implique une culture quasi continue dans les territoires villageois;
- la culture inadéquate des sols (mauvaises techniques de labourage, faible utilisation d'engrais, etc.) contribuant à un déclin de la fertilité, à une réduction de l'infiltration des eaux de pluie et à une érosion des sols;
- la culture massive d'arachides comme produit de marché, sans emploi suffisant d'engrais, ce qui épuise très rapidement les sols ;
- des techniques insuffisantes, voire inexistantes, chez les paysans pour faire face à la dégradation des sols.

“ Un autre problème de la région est la situation particulière de Maradi dans la zone de transition des pâturages nigériens au Nord du Sahara et dans la zone

d'écoulement du bétail d'export nigérien, vers le nord du Nigéria. Traditionnellement, des groupes de bergers traversent donc au moins deux fois par an la région densément peuplée et cultivée de Maradi, avec des troupeaux de bovins et, dans une moindre mesure, d'ovins. Depuis des générations, il existe des couloirs de passage pour les nomades. La pression foncière a cependant pour conséquences que les surfaces cultivées s'approchent de plus en plus des couloirs de passage et encerclent de plus en plus étroitement les puits indispensables aux nomades. De plus, lorsque certains bergers sont négligents dans la surveillance de leurs troupeaux et que ceux-ci pénètrent dans les champs des paysans, on assiste à des conflits parfois violents. Il faut dire à ce sujet que le bétail des nomades peut être utile aux paysans, lorsqu'il mange les chaumes après la récolte et fertilise les terres. Cependant, les dommages des pâtures ne sont pas dus uniquement au bétail des nomades. Le surpâturage à proximité des villages est une conséquence caractéristique de l'élevage extensif des chèvres par les paysans eux-mêmes ” [10].

II. LA CHEVRE ROUSSE DE MARADI

II.1 Origine, description et effectif

En ce qui concerne l'origine de la chèvre rousse, la concentration la plus élevée d'individus purs se rencontre dans l'Arrondissement de Tessaoua et laisse penser que le berceau de la race serait au Niger, bien que les limites de son élevage en pays Haoussa se situent à cheval sur la frontière Nigéro-Nigériane. [21]

Sur le plan phénotypique l'animal est harmonieux, assez élancé, mesurant 0,62 à 0,67 m et pesant à l'âge adulte de 25 à 30 kg. Pour être considéré de race pure, l'animal doit avoir une robe homogène, brillante à reflets acajou mais il existe aussi des robes brunes, noires ou rouges [24]. Par le passé, l'autorité coloniale a déployé de gros efforts pour fixer la couleur roux-acajou au sein de la race caprine de Maradi et des environs. Ainsi, sous peine d'amende et d'emprisonnement, il était obligatoire de castrer les boucs non conformes et d'envoyer à l'abattage les femelles tachetées. L'abattage de chèvres rousses de moins de deux ans et de chèvres gestantes était interdit. Cette action visait à imposer, sur le marché international des peaux, le label Chèvre Rousse de Maradi qui était recherché en maroquinerie de luxe pour ses qualités exceptionnelles de structure. Cette sélection basée sur le seul critère couleur permettait aussi de lutter contre les infiltrations de sang sahélien et de préparer la dispersion de cette race hors de son aire d'origine. En 1970, on estimait le nombre de chèvres rousses pures à 1.400.000 individus et celui des caprins roux croisés à 2.500.000. [18]

Depuis 1981, la diffusion de la Chèvre rousse s'est pratiquement arrêtée par suppression du financement qu'accordaient les collectivités territoriales à cette action et l'intérêt pour la fixation de la couleur roux-acajou au sein de la population caprine s'est estompé. En 1993, Vétérinaires Sans Frontières (VSF)

estimait que le cheptel caprin du Département de Maradi n'était plus composé qu'à raison de 60 % d'individus purs. [26]

Un relevé effectué sur 563 animaux a établi que dans les six arrondissements de la région de Maradi, 45 % des caprins possédaient encore la robe rousse toutes nuances confondues, 33 % étaient noirs, 5 % tachetés et 17 % appartenaient à la race bariolée du Sahel. [26]

C'est l'arrondissement de Tessaoua qui possédait le plus de caprins roux (84 %), alors que celui de Dakoro, proche de la zone pastorale, comptait 40 % de caprins de race sahélienne.

Au vu de ces observations, force est de constater que l'extension de la couleur rousse dans la population caprine est à ce jour compromise.

II.2 Performances zootechniques de la chèvre rousse de Maradi

▪ *Croissance et poids d'adulte*

Au cours des enquêtes de la mission de formulation de la phase I du projet 563 pesées de caprins en milieu villageois ont été effectuées. Elles ont concerné essentiellement les femelles adultes et ont donné les résultats suivants :

- 25 % des chèvres pesaient plus de 26 kg. Le maximum était de 47 kg. Ces pesées traduisent une grande variabilité génétique susceptible d'être exploitée dans un programme de sélection.
- Douze boucs (au moins deux dents d'adulte) ont été également pesés donnant une moyenne de 17,4 kg. Ce faible poids moyen traduit l'existence d'un phénomène fréquent en Afrique : la commercialisation précoce des plus beaux produits mâles pour la satisfaction de besoins financiers urgents entraînant une sélection négative causée par l'utilisation des mâles les moins performants comme reproducteurs.

En 2005 [27], une étude menée fait ressortir les résultats ci après sur la croissance des chevreaux de 0 à 6 mois en milieu rural (tableau Ia et Ib) :

Tableau Ia : Croissance des cabris en milieu rural relevé en 2005.

Age	P0	1 semaine	2 semaines	3 semaines	P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6
Poids moyen (kg)	2,34	2,95	3,72	4,61	5,6	7,64	9,91	10,9	11,8	14,6

P0: poids à la naissance; Pi: poids à i mois, i variant de 1 à 6.

Le GMQ moyen de la naissance à 30 jours est estimé à 108,6 g et celui de 30 à 180 jours est estimé à 60 g.

Tableau Ib : Croissance des cabris en milieu rural (moyenne de 4 villages encadrés)

Age (jours)	Poids des femelles (Kg)	Nbr	Poids des males(Kg)	Nbr
0-3	2,1	195	2,2	147
29-31	4,4	161	4,8	110
59-61	6,7	147	7,4	100
89-91	9,5	69	9,3	47
120-122	11,3	93	12	57
150-153	12,4	98	12,9	46
180-182	14,1	52	14,1	17

Source : rapport d'activités final du projet chèvre rousse de Maradi [6]

Même si les chevreaux mâles connaissent leur puberté à l'âge de 8-10 mois, l'absence de boucs en milieu rural a eu des conséquences négatives sur les performances de reproduction des femelles [9].

- **Reproduction**

Age à la première mise-bas en milieu rural :

462,7 j +/- 204 j (n = 227)

A la station de Maradi :

602,4 j (n = 35)

- **Prolificité** (= nombre de chevreaux/mise bas) :

En milieu rural :

Prolificité moyenne : 1,47 (n= 761)

A la station de Maradi :

Prolificité moyenne : 1,25 (n= 118)

- **Intervalles entre mise-bas** (IMB)

En milieu rural :

IMB moyen = 332 jours (n= 665)

A la station de Maradi :

IMB moyen = 295 jours (n= 84)

- **Taux de fécondité**

Taux de fécondité = Taux de fertilité x Taux de prolificité x (365/IMB)

C'est le nombre de chevreaux nés par chèvre et par an.

En milieu rural, il se situe entre 1,25 et 1,53.

- **Taux de productivité au sevrage**

Taux de productivité au sevrage = Taux de fécondité x (1-Taux de mortalité avant sevrage)

Taux 1975 = 1,53 x (1- 0,16) = 1,28

$$\text{Taux 1995} = 1,25 \times (1 - 0,30) = 0,87$$

On peut constater que le nombre de chevreaux sevrés par chèvre et par an a diminué de +/- 40 %. Cette diminution doit être attribuée à la sécheresse et à la réduction des pâturages ayant fortement dégradé les conditions alimentaires ainsi qu'à la dégradation des soins (prophylactiques et curatifs) depuis 20 ans. Des données plus récentes [27] font ressortir les différents paramètres indiqués dans le tableau II :

Tableau II : Performances de la CRM en milieu rural en 2005

Paramètres	Taux en %
Fécondité	102
Fertilité	100
Avortement	0,8
Prolificité	153
M av. S	5,45
TPS	0,96
M ap. S	0
MG	5,45
CN	84

M av.S : mortalité avant sevrage

TPS : taux de productivité au sevrage

M ap. S : mortalité après sevrage

MG : mortalité globale

CN : chevreaux nés

II.3 Rôles socio-économiques de la CRM

Ressource animale la plus facilement mobilisable après la volaille, les caprins ont une importance indéniable dans les budgets familiaux de nombreux ménages de la région de Maradi. Ils sont fréquemment vendus, souvent à l'état très jeune, pour la satisfaction des besoins familiaux (achat de vivres, soins médicaux, habillements...).

Sur le plan financier, déjà en 1971, Robinet [22] rapportait que sur 80 milliards de Fcfa de PIB, l'élevage fournissait 16 milliards dont près du quart (4 milliards) est fourni par l'espèce caprine.

En 1997, 406 848 caprins ont été présentés sur les marchés contrôlés soit 37,4 p.100 des présentations toutes espèces confondues et les ventes représentent 40,27 p.100 des animaux vendus. [28]

De 1990 à 2000, les caprins représentent le plus grand effectif d'animaux exportés, abattus et par conséquent un plus grand nombre de peaux exportées à partir de la région de Maradi.

Selon un rapport sur l'état des ressources génétiques animales au Niger paru en mai 2003, les caprins en général auraient fourni près de 24 000 tonnes de viande et 97 000 tonnes de lait en 1997 juste après les bovins (40 114 tonnes de viande et 168 000 tonnes de lait).

Toutes ces transactions engendrent d'énormes entrées en matière de finances mais on ne dispose pas des données chiffrées sur le montant qu'apporteraient les caprins en général et la CRM en particulier.

En plus du rôle purement économique, l'élevage de la CRM joue un important rôle socioculturel qui apparaît à travers les multiples manifestations culturelles et les liens sociaux entre personnes.

L'élevage, écrit Bembello [3], est avant tout aux mains des femmes haoussa. Les hommes ne s'en occupent que de très loin.

Beaton, cité par Robinet [22], d'ajouter : « presque toutes les femmes mariées possèdent un troupeau de chèvre. Les maris n'apportent assistance que lorsque celle-ci se révèle indispensable. La totalité des revenus du troupeau reste la propriété de l'épouse ; ce qui n'exclue pas que cette dernière fasse l'objet de demandes pressantes de libéralité au profit de son conjoint. »

Entre 2008 et 2009, une étude menée par le projet chèvre rousse de Maradi phase 2, dans le cadre du suivi de ses activités, au niveau de quelques éleveuses montre que l'apport de l'élevage de la chèvre rousse dans le ménage varie de 2 à 91 %. L'apport de la CRM dans l'élevage est estimé à 80% en moyenne. La vente des caprins sur pied a généré une devise de 375000 fcfa pour 18 caprins vendus par les femmes encadrées (soit 20833,33 fcfa par têtes) et 169500 fcfa pour 10 caprins vendus par les femmes non encadrées (soit 16950 fcfa par tête). Une femme encadrée gagne en moyenne 68181,818 fcfa par an pour la vente des caprins. Dans les villages non encadrés, la moyenne est de 23113,636 fcfa par femme et par an. Plus les AGR sont développées, moins le potentiel animal est exploité. La petite chèvre de Maradi contribue à 80% des recettes annuelles de l'élevage et absorbe 58% des dépenses allouées au même secteur [27].

Outre ce rôle purement économique, la CRM joue un rôle social important pour les populations de la région. Mainet [13], étudiant leur affectation selon le sexe du propriétaire dans une enquête socio-démographique dans la vallée du goulbin' Maradi, estime que 20 p.100 du cheptel ne sont pas la propriété d'un individu mais d'une collectivité, d'un clan, d'une concession ou "guida", particulièrement chez les aznas, animistes non islamisés. Il précise que ces animaux sont réservés aux sacrifices du clan destinés à assurer la fécondité de ses membres, la fertilité des terres, la bonne fortune générale du groupe. La chèvre fait partie du patrimoine héréditaire et le sacrifice résulte du premier contrat conclu entre l'ancêtre fondateur du clan et les dieux des lieux, "iskoki" ou "bori". Ainsi chaque dieu ou génie s'attache un animal d'une variété bien déterminée ; on identifie le culte particulier du "guida" d'après l'aspect des animaux collectifs.

Les chèvres sont aussi fréquemment utilisées dans plusieurs rituels à part le "bori" tel que les funérailles, le baptême, la tabaski en lieu et place du mouton lorsque celui-ci fait défaut. Le troupeau participe aussi à la constitution de la dot et joue un rôle dans les sacrifices et les cérémonies religieuses païennes ou musulmanes qui accompagnent les grands moments de la vie traditionnelle.

De manière générale, la chèvre joue un rôle important dans la vie de toutes les populations de la région de Maradi, comme animal de sacrifices à l'occasion des baptêmes ou de la fête de Tabaski. Selon la tradition, la jeune fille peuhle ou targui reçoit quelques vaches de ses parents au moment de son mariage, alors que la jeune fille haoussa rejoint le domicile conjugal avec quelques chèvres qu'elle s'efforcera de multiplier.

III. LES PROJETS DE PROMOTION DE LA CRM

III.1 Le Centre Secondaire d'Élevage Caprin de Maradi

La sécheresse des années 1970 a mis en péril le développement des races animales. Pour reconstituer le cheptel décimé, le gouvernement du Niger a créé des centres de multiplication du bétail dont celui de la chèvre rousse dénommé centre secondaire d'élevage caprin de Maradi (CSECM) grâce à un financement accordé par le fond d'aide et de coopération (France) ; les objectifs établis lors de la création de ce centre en 1983 restent encore ceux qui sous-tendent ses activités actuellement :

- la sélection et la diffusion de la CRM ;
- la vulgarisation auprès des éleveurs des techniques et méthodes d'élevage adaptées.

Cette station devait intervenir comme support indispensable à la mise en place d'un programme de sélection. Dans un premier temps elle servi à la mise en condition des reproducteurs sélectionnés en milieu rural par le centre et destiné à la diffusion. Elle était aussi chargée d'assurer le suivi des animaux diffusés, de donner des conseils pratiques aux éleveurs et de castrer les mâles non conformes au phénotype. Le financement de ce programme était fourni par les conseils d'arrondissement intéressés et couvrait les frais d'achat et d'entretien des reproducteurs ainsi que leur transport et les frais de personnel engagé à cet effet.

L'équipement de la station caprine était à l'époque insuffisant pour assurer un bon entretien des animaux achetés et les achats sur les marchés destinés à la diffusion n'offraient pas toutes les garanties sanitaires. C'est pourquoi, le fond d'aide et de coopération décida en 1971 de financer une nouvelle intervention d'une durée de 6 ans intitulée projet de développement de la chèvre rousse au Niger. Ce projet avait pour objectif prioritaire de mettre la station caprine de Maradi en mesure de jouer un rôle efficace dans l'exécution des opérations de diffusion et de constituer progressivement son propre troupeau de reproducteurs permettant ainsi de produire la totalité des animaux à diffuser. Cette action devait permettre une meilleure connaissance des aptitudes en station, le renforcement des critères de sélection et la création de lignées

hautement productives. Outre son implication dans la sélection et la diffusion, le centre devait servir à la formation des jeunes éleveurs en vue de l'amélioration de la production du bétail.

A partir de 1976, le centre a été au programme de reconstitution du cheptel et centre de multiplication (PRC/CM) qui devint en 1987 centre de multiplication du bétail et stations d'élevage [28].

Les problèmes rencontrés par le centre ont interpellé les autorités nigériennes, lesquels, en collaboration avec la coopération technique belge, ont mis sur pied le projet d'appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi dont la première phase s'est achevée en mars 2002.

III.2 Le projet d'Appui à la Sélection, à la Promotion et à la Diffusion de la CRM

L'objectif spécifique de la phase I du projet est d'améliorer de 20.000 Fcfa la rentabilité de l'élevage de la chèvre rousse de Maradi auprès de 400 éleveuses de la Région. La stratégie suivie pour obtenir ce résultat s'est basée sur trois axes prioritaires :

- appuyer la création de quarante groupements pilotes de 9 à 12 éleveuses, soit dix groupements dans chacun des quatre départements cibles : Madarounfa, Guidam-Roundji, Dakoro et Tessaoua ;
- juguler la carence aiguë de reproducteurs dans les élevages et, de là, augmenter la production numérique ;
- réduire la mortalité au sein de l'élevage en fournissant aux groupements une pharmacie vétérinaire, en appliquant les mesures prophylactiques d'usage et en vulgarisant la construction de chèvres rustiques.

Du point de vue de l'encadrement technique, la spécificité du projet était d'agir simultanément sur toutes les composantes de l'élevage : habitat, hygiène, alimentation, santé et gestion de la reproduction. Concernant cette dernière composante, la réhabilitation du Centre Secondaire d'Elevage Caprin de Maradi (C.S.E.C.M.) comme centre de sélection et de diffusion de la race a constitué le résultat intermédiaire III, absorbant 40 % du budget. La mise en œuvre d'un programme de sélection / diffusion a fait l'objet du résultat intermédiaire II. Du point de vue de l'organisation et de l'autonomie des groupements, le projet a assuré une formation à la vie associative et à la gestion financière des fonds de roulement et de crédit mis en place par le projet.

Le cadre opérationnel de la prestation comprend deux institutions dépendantes du Ministère des Ressources animales : la Direction Régionale des Ressources animales de la Région de Maradi (D.R.R.A / Mdi) et le C.S.E.C.M. Le projet intervient dans quatre départements sur six de la région. L'appui à la D.R.R.A (résultat intermédiaire IV) comprenait la mise à disposition du projet et la formation – pour l'encadrement des éleveuses – d'un cadre superviseur et, dans chaque département cible, de deux agents techniques d'élevage travaillant dans les Services Départementaux de l'Elevage.

Le groupe de référence comprend le Représentant Résident de la CTB, l'Attaché et le Directeur régional de la D.R.R.A, comme coordinateurs, le Directeur du C.S.E.C.M comme Directeur national du projet et l'assistant technique comme co-responsable de l'exécution du projet [6].

Une mission d'évaluation "à mi-parcours" de la phase I a eu lieu en décembre 2000 et a constaté que l'objectif spécifique du projet a été globalement atteint, voire dépassé. Cependant, un certain nombre de problèmes subsistent au niveau des groupements d'éleveuses et des mesures techniques introduites. En effet, l'organisation des éleveuses associées en groupements pose de sérieux problèmes de coordination, de gestion et d'écritures, qui ne peuvent trouver de solution qu'en impliquant des organismes locaux et fiables, spécialisés en épargne et en crédit, et des services d'encadrement spécialisés dans les questions de vie associative, voire d'alphabétisation. Or, dans les différentes zones d'intervention, une institution de crédit fiable – qui soutiendrait la constitution de nouveaux groupements et, en coordination avec les services locaux d'encadrement, rendrait possible l'appropriation par les éleveuses et le monde rural des pratiques d'élevage et de gestion de petits ruminants conçues et recommandées par le projet - fait encore défaut.

De nombreuses mesures techniques doivent être introduites et testées au niveau des groupements pilotes et le programme de sélection doit encore être amélioré. Quant au programme de sélection qui devait constituer une composante majeure du projet, il n'a démarré qu'au cours de la troisième année, après que le programme de diffusion ait été privilégié et que le projet ait reçu l'appui technique de la mission d'évaluation mi-parcours.

Une deuxième phase s'avère donc nécessaire pour consolider les résultats obtenus. Celle-ci devra être une phase d'appropriation par les bénéficiaires des méthodes d'exploitation et de gestion bien adaptées aux conditions de développement du monde rural. Ce changement d'optique demandait donc une nouvelle formulation [20].

Dans le cadre de la phase II du projet, dont l'objectif visé est toujours l'amélioration des revenus des femmes éleveuses par l'amélioration des performances de la CRM, les résultats à atteindre pour réaliser l'objectif sont :

- Améliorer les techniques d'élevage dans les villages encadrés.
- Organiser les éleveuses encadrées en groupements autonomes.
- Diffuser des géniteurs sélectionnés de la race Chèvre Rousse de Maradi.
- Renforcer les capacités opérationnelles et de gestion des structures déconcentrées du MRA.

Pour améliorer les techniques d'élevage, il faut :

- Améliorer la santé animale et la conduite de l'élevage dans les domaines de l'habitat, l'alimentation et les soins vétérinaires de base.
- Former des agents techniques.
- Produire des manuels de vulgarisation.

Pour l'organisation des éleveuses, il faut :

- Assurer la formation technique des éleveuses et structurer leur organisation en collaboration avec divers acteurs locaux.
- Installer un système de crédit /épargne.
- Appuyer les services départementaux de l'élevage dans l'encadrement des groupements.
- Diffuser des boucs de race pure dans les élevages encadrés.

Pour diffuser des géniteurs sélectionnés, le projet doit :

- Réhabiliter les infrastructures du centre caprin et l'équiper en matériel d'exploitation adapté.
- Assurer l'entretien du troupeau de caprins sélectionnés.
- Organiser l'implication du centre caprin dans le programme de sélection.
- Formuler un programme de sélection à noyau ouvert.
- Former un cadre national spécialisé en élevage caprin.
- Participer à la formation des étudiants de la Faculté d'Agronomie de Niamey.

Pour renforcer les capacités opérationnelles des structures déconcentrées du Ministère des Ressources Animales le projet doit :

- Former 12 agents techniques de l'élevage de la D.R.R.A de Maradi en élevage caprin.
- Faire circuler l'information relative à la chèvre rousse de Maradi.
- Fournir le matériel informatique et logistique.

En résumé, ce projet financé par la coopération belge, devrait à terme, augmenter de manière significative le revenu et par conséquent le rang social des femmes éleveuses encadrées par ledit projet. Nous avons alors, à travers des enquêtes, sur le statut socio-économique des femmes, cherché à savoir si un tel objectif a été atteint. Les résultats de nos investigations font l'objet de la 2^{ème} partie de ce document, intitulée étude socio-économique.



Figure 1 : CRM au CSEM



Figure 2 : chevreaux sélectionnés et placés dans les villages.

DEUXIEME PARTIE : ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

I. MATERIEL ET METHODES

I.1 Matériel

I.1.1 Population Cible

L'enquête a été réalisée auprès des groupements encadrés par le projet répartis dans toute la région de Maradi. Les personnes cibles de l'enquête sont composées comme suit :

- 200 femmes éleveuses appartenant aux différents groupements encadrés par le projet dans toute la région de Maradi ;
- 198 femmes éleveuses non encadrées résidant dans la même région ;
- 155 conjoints des femmes éleveuses encadrées ;
- 143 conjoints des femmes éleveuses non encadrées ;
- 12 commerçants de bétail (caprins) ;
- 27 bouchers dans les villages et l'abattoir frigorifique de Maradi.

I.1.2 Matériel d'enquête

Le matériel d'enquête est constitué de :

- Fiches d'enquête
- Fiches d'entretien
- Moto Yamaha 125
- Matériel informatique et de communication

I.2 Méthodes

La méthode utilisée est la méthode classique de réalisation des enquêtes. Deux types d'enquêtes ont été menés. La première est une enquête exploratoire et la seconde une enquête transversale et par questionnaire. Ces enquêtes ont été menées du 05 juillet au 20 septembre 2010.

I.2.1 Enquête exploratoire

L'enquête exploratoire comporte deux grandes parties : une partie consacrée aux recherches bibliographiques et une autre partie consacrée aux entretiens avec les personnes-ressources aux moyens des guides d'entretien. La revue bibliographique a consisté à la lecture et à la synthèse des informations recensées sur l'élevage de la chèvre rousse de Maradi, mais aussi des informations relatives au marché et à son mode de fonctionnement. Les entretiens ont consisté à entrer en contact avec les différents acteurs de la filière notamment les productrices, les commerçants, les bouchers et les structures publiques comme l'abattoir frigorifique de Maradi. Les guides d'entretiens ont été élaborés dont deux à l'endroit des productrices, un administré aux commerçants, un pour les bouchers. Les informations qui y sont issues ont servi à la construction du questionnaire de l'enquête ponctuelle.

I.2.2 Enquête transversale ou ponctuelle

Il s'agit d'une enquête formelle et par questionnaire fondée sur les résultats de l'enquête exploratoire. Elle s'est faite selon un seul passage au moyen des fiches d'enquête.

I.2.3 Récolte, traitement et analyse des données

La récolte de données s'est fait auprès de 200 femmes dans 40 villages encadrés et 198 femmes au niveau de 38 villages non encadrés. Ce recueil a nécessité la mobilisation de 12 agents vulgarisateurs, de 6 directeurs départementaux et du directeur régional adjoint de l'élevage de la région. Une séance d'enquête dure environ 30 à 45 minutes, mais cela nécessite de prévenir à l'avance les éleveuses. Les entretiens avec les commerçants et les bouchers se sont fait au hasard des rencontres. Pour le traitement et l'analyse des données, une maquette de saisie a été réalisée sur le logiciel Excel afin de créer une base de données au fur et à mesure que les fiches étaient remplies.

II. RESULTATS ET DISCUSSION

II.1 Résultats

II.1.1 Caractéristiques des élevages enquêtés

Les caractéristiques des différents élevages objet de l'étude sont présentées dans le tableau III :

Tableau III : Caractéristique des élevages des femmes éleveuses.

	Femmes éleveuses encadrées		Femmes éleveuses non encadrées	
Effectif éleveuses	200		198	
Effectif chèvres	1037		938	
Roux	955	92,09%	659	70,25%
Non Roux	82	7,91%	279	29,75%
Femelles adultes	828	79,84%	812	86,57%

La proportion des animaux roux dans les élevages encadrés (92,09%) est plus importante que dans les élevages non encadrés (70,25%) avec une moyenne générale de 81,72%.

II.1.2 Paramètres zootechniques de la CRM des élevages enquêtés

Tableau IV : Paramètres zootechniques de la CRM

Paramètres	élevages encadrées		élevages non encadrées	
	Nombre	%		%
Fa	828		812	
MB	1005	121,38	888	109,35
M nés	844	50,97	564	48,35
F nées	812	49,03	528	51,65
Sevrés	1143	69,02	609	55,76
M av s	103	6,22	87	7,96

fa : femelles adultes ; **MB** : taux de mise bas ; **M nés** : nombre de cabris mâles nés ; **F nées** : nombre de cabris femelles nées ; **Mort av s** : nombre de chevreaux morts avant sevrage.

Les résultats des enquêtes font ressortir les paramètres suivants :

Taux de mise bas

- élevages encadrées : 121,38%
- élevages non encadrées : 109,4%

Taux d'avortement

- élevages encadrées : 5,28%
- élevages non encadrées : 7,76%

Taux mortalité avant sevrage

- élevages encadrées : 6,22%
- élevages non encadrées : 7,96%

Taux de sevrage :

- élevages encadrées : 69,02% soit 1,38 chevreaux sevrés par chèvre et par an
- élevages non encadrées : 55,76% soit 0,75 cabris sevrés par chèvre et par an

Le taux de mortalité avant sevrage ainsi que le taux d'avortement dans les élevages encadrées sont en nette régression par rapport au résultat obtenu en 2005 qui étaient respectivement de 8,13% et 10,28 [3] par contre dans les élevages non encadrées c'est le taux de mortalité avant sevrage est en progression (7,96 en 2009 contre 4,78 en 2005).

Dans le calcul du taux de sevrage, les cabris vendus avant d'être sevrés sont pris en compte. Les éleveuses encadrées sèvent en moyenne 1,38 chevreaux par chèvre et par an tandis que les éleveuses non encadrées ne sèvent que 0,75. Le nombre de cabris vendus par an est de 1,32 chez les éleveuses encadrées alors qu'il n'est que de 0,62 chez les éleveuses non encadrées.

II.1.3 Résultats économiques

II.1.3.1 Le circuit de commercialisation de la CRM

Les producteurs sont pour la plupart situés dans des zones à proximité des marchés, ce qui leur permet de pratiquer des prix relativement proches de ceux des centres commerciaux en raison de la réduction du nombre d'intermédiaires. Le circuit est résumé dans la figure 1 :

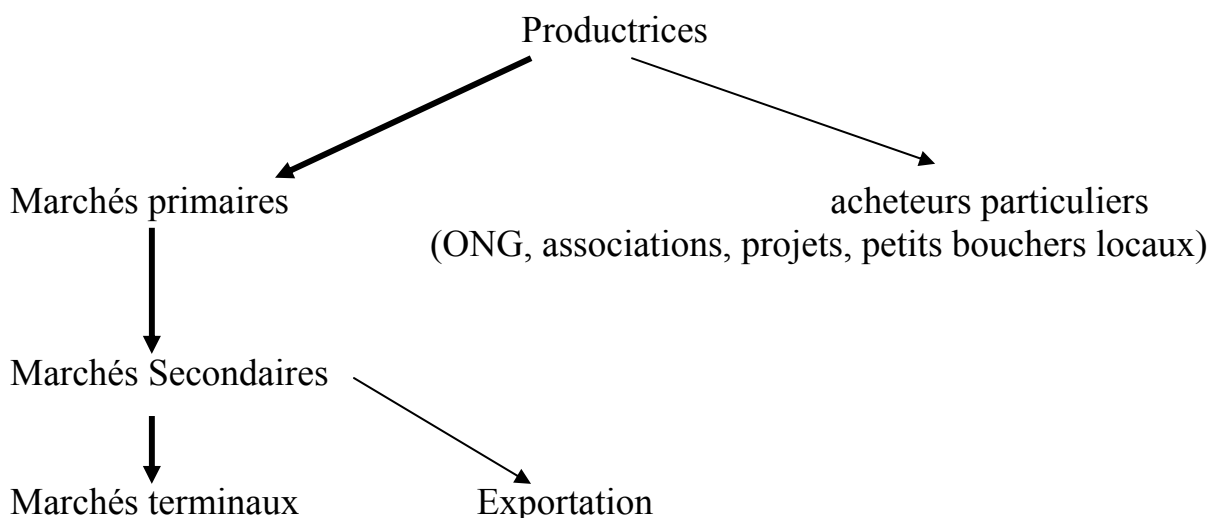


Figure 3 : Circuit de commercialisation de la CRM

Les productrices sont organisées en groupements, ce qui leur permet de vendre directement leurs animaux sur les marchés primaires ou à des organismes, sans passer par des intermédiaires.

Les marchés primaires sont des marchés hebdomadaires où des commerçants à chiffre d'affaires limité ravitaillent les marchés secondaires.

Sur les marchés secondaires se retrouvent les gros commerçants qui financent les petits commerçants et quelques rares commerçants extérieurs

Les marchés terminaux sont également aux mains des gros commerçants qui ravitaillent les bouchers avec une partie des animaux provenant des marchés secondaires et l'autre partie destinée à l'exportation vers le Nigeria principalement.

Les achats de CRM par des projets, ONGs et associations qui pratiquent des prix supérieurs à ceux des marchés sont les plus profitables aux productrices mais ils sont rares. Ces organismes achètent pour la plupart du temps dans le cadre de leurs programmes d'action (lutte contre la malnutrition, contre la pauvreté, reconstitution du cheptel...)

Les petits bouchers locaux se ravitaillent directement auprès des productrices qui sont dans le besoin ou lors d'abattages d'urgence, donc à un prix moindre.

II.1.3.2 Les sources de revenu des femmes

II.1.3.2.1 La Vente des caprins sur pied

La vente des caprins et de leurs dérivés constitue une importante source de revenu surtout dans les villages où les activités économiques ne sont pas très importantes. Les chevreaux sont vendus la plupart du temps très jeunes juste après le sevrage et les mâles sont les plus exploités. La vente d'adultes ne se fait que lorsqu'elle s'impose c'est à dire en cas d'abattage d'urgence et d'animaux à réformer. Les prix de vente sont fonction de la période saisonnière et de l'état d'engraissement des animaux. Ils varient aussi en fonction des spéculations sur les marchés. Avec l'installation du projet, et le prix auquel il rachète les chevreaux destinés à la reproduction dans les élevages qu'il encadre (750 fcfa le kilo vif), les prix de vente des caprins connaissent une hausse. Cette augmentation est aussi fonction de l'engouement autour de la chèvre rousse suscité par les différentes offensives du projet sur les aptitudes productrices et reproductrices de la chèvre rousse de Maradi. Il y'a aussi différents acheteurs comme les ONG et autres organismes (GOAL, FAO...). A ceux là s'ajoutent des commerçants venant des pays voisins qui achètent les chèvres à des prix élevés. Les prix moyens des animaux sur les différents marchés des différents départements de Maradi sont inscrits dans le tableau V.

Tableau V : Prix moyens de vente de la CRM (fcfa) relevés dans les différents départements

	Tessaoua	Aguié	Dakoro	Mayahi	Guidan-Roundji	Madarounfa
Chevreau	9761,5	9206,93	8454,29	7580,12	10135,31	11796,08
Chevrette	10000	10706,78	9647,06	8413,04	11363,21	12131,94
Adulte	12660	12375	10093,75	11666,7	13374,07	15333,33

Les prix pratiqués par les différents organismes et ONG cités plus haut varient entre 15000 et 22500 fcfa.

Le prix individuel recensé oscille dans la fourchette de 3500 fcfa à 70000 fcfa. Les prix les plus bas sont appliqués aux animaux malades et ceux abattus d'urgence.

Au cours de l'enquête rétrospective les résultats sur les entrées des devises suite à la vente des caprins sont indiqués dans les tableaux VI.

Tableau VI : Nombre d'animaux vendus et revenus moyens des éleveuses sur la période d'août 2009 à août 2010.

	femmes encadrées			femmes non encadrées		
	Nombre	%	Montant en Fcfa	Nombre	%	Montant en Fcfa
C/v	1091	95,45		505	42,37	
Mv	622	57,01	5902182,3	271	53,7	2571529,59
Fv	469	42,99	4866815,2	234	46,34	2428219,11
Adultes vendus	185		2328004,8	212		2667767,62
Total vente	13097002,3			7667516,32		
RME	65485,01			38724,83		

C/v: nombre de chevreaux vendus sur le nombre de chevreaux nés vivants

Mv: nombre de jeunes mâles vendus. **Fv:** nombre de jeunes femelles vendues.

RME: revenu monétaire moyen par éleveuse calculé à partir du total des ventes de caprins exclusivement.

La majorité des adultes vendus (78%) sont des femelles. Le nombre plus ou moins élevé de caprins vendus trouve sa justification dans la crise alimentaire qu'a connue le Niger. En effet, la région de Maradi est l'une des plus durement touchée par la famine et le manque d'alimentation pour bétail. En plus, c'est la région classée la plus pauvre du pays par l'INS bien qu'étant la capitale économique.

II.1.3.2.2 Vente des sous produits

Pour ce qui est des dérivées de l'élevage des caprins, seul le lait et rarement le beurre sont exploités. La quantité de lait traite par jour et par chèvre est très variable et oscille entre 0,25 et 2 litres. La plus grande partie de ce lait est consommée et à peine 10% est vendue ou échangée. Lorsqu'il est trait, la période ne dépasse guère les 45 jours de traite et le montant des ventes varie entre 25 et 300 fcfa par jour.

Le beurre est collecté dans la majorité des cas sur une semaine de production et la quantité obtenue varie entre 0,25 et 0,75 kg. Lorsqu'il n'est pas consommé, il est vendu en moyenne à 1000 fcfa les 0,75kg.

Les revenus issus de la vente de ces sous-produits ne sont pas pris en compte dans le calcul du RME car utilisés pour l'achat de l'aliment bétail.

L'importance de la quantité de lait trait et celle du beurre obtenu varie selon qu'il s'agit des femmes encadrées ou des femmes non encadrées. Elles sont plus importantes chez les femmes qui appliquent les méthodes d'alimentation qui leur sont enseignées que chez les femmes isolées et qui ne bénéficient d'aucun encadrement.

Concernant la peau, les femmes éleveuses ne tirent pratiquement aucun revenu. Les animaux sont vendus sur pied et lorsqu'ils sont abattus (dans de rares cas), la peau est donnée en aumône. Les bouchers tirent le plus grand profit des peaux qu'ils achètent pour le compte des commerçants du Nigeria voisin. Des visites sur quelques aires d'abattage et les entretiens avec les bouchers et quelques commerçants de bétail nous ont permis d'avoir une idée sur les prix pratiqués. Ainsi la peau de chèvre rousse considérée comme première catégorie se vend en moyenne à 1500 fcfa lorsqu'elle n'est pas endommagée et lorsque celle-ci a subi un dommage ou lorsque l'animal est très petit, elle se vend à 500 fcfa. La peau de la chèvre noire est vendue à 1250 fcfa et considérée aussi comme deuxième choix. Le troisième choix concerne la peau de la chèvre bariolée qui se vend à 1000 fcfa.

Le fumier est réservé à l'amélioration des rendements champêtres.

II.1.3.2.3 Les autres activités génératrices de revenus (AGR)

Parallèlement à la vente des caprins et de leurs sous produits, les femmes exercent quelques petits commerces soutenus par le projet pour éviter une surexploitation de leurs élevages. Ces AGR sont diverses et variées en fonction de la zone mais aussi de l'étendue du village et de la proximité d'un marché. Elles vont de la vente de beignets à celle de condiments en passant par l'extraction d'huile d'arachide (la plus importante d'ailleurs en matière de rentrées de devises), la restauration dans les marchés, la vente de feuilles de rôniers. Rares sont les AGR qui sont effectuées tout au long de l'année. En général elles commencent à la fin des récoltes (octobre, novembre) avec les produits champêtres et se raréfient vers les mois de février mars. Avec les

travaux champêtres quelques AGR sont effectuées le jour des marchés hebdomadaires dans la plupart des cas.

Ces petits commerces sont conduits aussi bien par les femmes encadrées par le projet que celles qui ne le sont pas. La moyenne des revenus journaliers enregistrés chez les femmes encadrées est de 291,95 fcfa tandis que chez les femmes qui n'ont pas de soutien, elle est de 222,5 fcfa.

Ces revenus journaliers sont un apport en plus mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul du RME car tout comme les sous produits de l'élevage, les AGR contribuent à l'entretien du cheptel. Ceci se justifie par le fait qu'ils sont irréguliers et que les AGR ne sont menées que lorsqu'il y a un surplus de devises.

II.1.3.3 Utilisation des revenus

La plus part du temps, la femme vit dans une concession où le mari est polygame et règne en maître absolu. Les revenus issus de la vente des caprins et des AGR permettent aux femmes de jouir d'une certaine autonomie au sein de la famille. Elle devient un soutien important pour le mari qui se voit ainsi soulagé de certaines charges. La femme assure alors ses besoins personnels et ceux de ses enfants. Dans certains cas elle prend en charge la famille surtout lorsque le mari est invalide. L'utilisation des revenus liés à l'élevage de la CRM, est présentée dans le tableau VII.

Tableau VII : Utilisation des revenus chez les femmes

utilisation	femmes encadrées		femmes non encadrées	
alimentation	108	54%	79	39,9%
Santé	53	26,5%	26	13,13%
Social	198	99%	192	96,97%
Epargne	91	45,5%	69	34,85%
investissement	31	15,5%	38	19,2%

NB : Le pourcentage dépasse les 100% car la femme donne deux à trois réponses pour la même question.

Les revenus sont utilisés à plusieurs fins et en même temps c'est-à-dire qu'ils sont fractionnés pour faire face à plusieurs besoins.

Dans le social se retrouvent les besoins personnels de la femme et de ses enfants, les cérémonies dont les baptêmes et les mariages qui occupent plus de 95% des dépenses. Ils absorbent la plus grande partie des retombées financières des femmes.

Les épargnes sont constituées de diverses tontines. Ces tontines regroupent parfois un nombre limité de femmes ou toutes les femmes du village. Celles pratiquées entre un nombre restreint sont récupérées à la fin de chaque semaine ou de chaque mois à tour de rôle. Celles qui englobent tout le village ne sont récupérées que pendant la saison hivernale, ce qui permet aux femmes d'avoir un revenu qui leur servira à mener à bien leurs activités champêtres.

Dans ce dernier cas de figure, il est permis à la femme de recourir à une avance lorsqu'elle a un besoin urgent.

Les investissements à partir des revenus sont de plusieurs types dont l'achat des animaux pour l'embouche, le plus fréquent, l'achat de champs et le remplacement de chèvres reformées. Est aussi considéré comme investissement mais à long terme, le financement des études des enfants et celui du départ de certains en exode.

Les dépenses de santé sont faibles car ce n'est que lorsque la médecine traditionnelle s'avère inefficace qu'on se tourne vers les centres de santé. En plus, avec la proximité du Nigeria voisin, les médicaments sont vendus à vil prix par des vendeurs ambulants bien que ces produits soient déconseillés.

On remarque le soutien non moins important des femmes dans le domaine de l'alimentation. Elles assurent en général tout ce qui est condiments car le mari fournit uniquement les céréales et c'est à la femme de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer les repas. Dans certains cas, les femmes assurent entièrement leur subsistance du fait que les maris sont en exode et envoient rarement de quoi soutenir la famille.

Cette impression d'autonomie donne alors à la femme une place importante dans la société. Les femmes appartenant aux différents groupements encadrés par le projet n'échappent pas à cette règle.

II.1.4 Résultats sur le plan social

II.1.4.1 La place sociale des femmes encadrées

Ayant un soutien tant financier que matériel, les femmes encadrées sont diversement appréciées au sein des villages.

A l'issue des questionnaires on remarque que ces femmes sont considérées comme riches et intelligentes (tableau VIII). Leur richesse réside dans le fait qu'elles ont obtenu de la part du projet des chèvres et des boucs. Ce qui signifie que dans les villages, le cheptel est considéré comme une importante source de revenus. L'intelligence de ces femmes ressort du fait qu'elles sont encadrées et ont reçu les formations nécessaires pour mener à bien leur élevage. Ces formations sont soutenues par des voyages d'études effectuées non seulement dans la zone d'intervention du projet mais aussi souvent à l'intérieur du pays. En plus des formations, le passage régulier des animatrices et des agents vulgarisateurs donne un cachet particulier à la considération dont font l'objet les femmes des groupements et renforce l'impression du savoir qu'elles acquièrent.

34% des femmes encadrées considèrent que les villageois pensent qu'elles font un travail utile par le fait que grâce au groupement, le village entier profite de leur encadrement et des boucs diffusés. Celles dont le travail est considéré comme inutile sont issues des villages où l'impact du projet n'est pas encore visible pour des raisons diverses.

Dans la majorité des villages, les femmes encadrées ne ménagent aucun effort en vue de voir les activités du projet s'étendre, ce qui contribue à rehausser leur

rang social. Une part de l'estime accordée aux femmes encadrées réside dans les services rendus.

Tableau VIII : Evaluation des femmes encadrées au niveau des villages

	Riches	instruites	travail utile	travail inutile
Nombre	163	179	68	29
%	81,5	89,5	34	14,5

Le pourcentage dépasse les 100% car la femme donne deux à trois réponses pour la même question.

II.1.4.2 Les services rendus par les femmes encadrées

Les services rendus par les femmes encadrées sont divers et variés (tableau IX). Ainsi certaines, de par leur rôle dans le groupement et de la place qu'elles occupent dans le village (femmes de notables notamment), s'investissent sur plusieurs fronts en vue de voir l'élevage de la chèvre rousse s'épanouir dans leur village.

Les réponses obtenues à l'issue des questionnaires révèlent que les femmes encadrées s'investissent plus sur la sensibilisation. Celle-ci repose sur l'importance de la chèvre rousse, des avantages à tirer en s'inscrivant dans le groupement.

Les produits vétérinaires sont vendus à tous ceux qui le désirent et même dans les villages environnants. Quant au bloc à l'urée (BLU), il est non seulement vendu à tout le village mais aussi vulgarisé aux alentours.

Les boucs diffusés dans les villages ne sont pas uniquement la propriété des femmes du groupement. Outre le fait qu'il est lâché dans le village, certaines le prêtent pour l'introduire dans leur élevage de retour des pâturages ou pendant la saison hivernale où les animaux sont au piquet. La divagation amène les géniteurs dans les villages environnants à la recherche de femelles à féconder d'où l'effet tâche d'huile recherchée par le projet.

Les conseils prodigués par les femmes encadrées aux autres femmes éleveuses s'articulent autour de l'entretien des animaux et de leur habitat ; par ailleurs les éleveuses non encadrées participent aux réunions de sensibilisation animées par les animatrices du projet. 72 des 198 femmes non encadrées ont affirmé avoir reçu un crédit de la part des femmes issues des groupements. Les éleveuses non encadrées reconnaissent tirer des intérêts du contact qu'elles ont avec les femmes encadrées.

Tableau IX : Services rendus par les femmes encadrées au reste du village

	sensibilisation	BLU	crédit	produits	bouc	Conseils
Nombre	162	92	72	98	67	55
%	81	46	36	49	33,5	27,5

Le pourcentage dépasse les 100% car la femme donne deux à trois réponses pour la même question.

II.1.5 Les différences relevées entre femmes encadrées et femmes non encadrées

II.1.5.1 Point de vue des femmes non encadrées

Les femmes qui ne bénéficient pas d'encadrement reconnaissent qu'il y a une différence entre elles et les femmes encadrées en ce qui est de la conduite de l'élevage, du revenu tiré mais aussi et surtout de la sensibilisation et de l'encadrement dont bénéficient les femmes (tableau X).

Les différences soulevées expliquent les raisons pour lesquelles beaucoup de femmes veulent adhérer aux groupements mais se heurtent malheureusement aux conditions très sélectives imposées par les femmes fondatrices. En plus cette adhésion rencontre parfois le désagrément des conjoints qui ont leurs mots à dire sur la participation de leurs femmes aux activités.

Tableau X : Les différences relevées selon les femmes non encadrées

	élevage	revenu	savoir	aucune
Nombre	118	96	172	10
%	59,60	48,49	86,87	5,05

Le pourcentage dépasse les 100% car la femme donne deux à trois réponses pour la même question.

II.1.5.2 Points de vue des maris

Pour les besoins de l'enquête, les conjoints ont été subdivisés en deux groupes: ceux dont les femmes appartiennent aux groupements et ceux dont les femmes n'en font pas partie.

Le premier groupe a diverses appréciations de la situation des femmes (tableau XI). Ainsi par rapport à l'implication de la femme dans les activités du groupement, la majorité des conjoints estime que c'est bénéfique pour eux, pour les femmes et pour tout le village. Une certaine frange reconnaît quand même que les femmes acquièrent un certain savoir faire dans le domaine de l'élevage mais ils s'abstiennent de parler d'autonomie.

Quant au revenu issu de ces activités, 72,9% reconnaissent l'apport important fait par la femme tandis que 14,85% parlent d'autonomie en ce sens que la femme est propriétaire de ses biens et décide de ce qu'elle doit faire de son revenu.

Tableau XI : Points de vue des maris

	Travail bénéfique	Acquisition de savoir	Autonomie financière	Aide familiale
Nombre	114	72	23	113
%	73,55	46,45	14,85	72,90

Le pourcentage dépasse les 100% car le mari donne deux à trois réponses pour la même question. Sur les 143 membres du deuxième groupe de conjoints, 133 accepteraient bien volontiers que leurs femmes adhèrent aux groupements et ce pour plusieurs raisons; les 10 autres ne permettraient pas à leurs femmes d'en faire partie pour des raisons qui leurs sont propres (tableau XII).

Tableau XII : Les raisons de l'acceptation ou non du mari pour l'adhésion de sa femme dans le groupement

	Bénéfique	Plus de revenu	Instruction	Autonomie
Nombre	59	34	50	0
%	41,26	23,78	34,96	0

Les opinions sont partagées sur le pourquoi de l'acceptation de l'adhésion de la femme dans le groupement. Mais il y a une unanimité qui se dégage autour du fait que la femme ne sera pas autonome même en participant aux activités. Ce deuxième groupe a soulevé aussi certaines différences qui existent entre leurs femmes et celles qui sont encadrées (tableau XIII). La majorité de ces conjoints reconnaissent que l'encadrement fait la différence au niveau des femmes. Cette différence porte sur la tenue de l'élevage et l'entrée des devises donc de revenu.

Tableau XIII : Différences soulevées par les conjoints

	plus de revenu	plus de savoir	élevage	aucune
Nombre	44	81	26	2
%	30,77	56,64	18,20	1,40

Le pourcentage dépasse les 100% car le mari donne deux à trois réponses vu que les questions étaient ouvertes.

II.1.6 Données générales issues des enquêtes

Sur le plan technique il ressort que la proportion des animaux de phénotype roux est en augmentation aussi bien dans les élevages encadrés que dans ceux qui ne le sont pas (90,9 et 70,26 % avec une moyenne générale de 81,72%). Les femmes encadrées arrivent à sevrer 1,38 chevreaux par chèvre et par an plus que les femmes non encadrées qui sevreront 0,75 chevreaux par chèvre et par an. Certes le taux de mortalité avant sevrage est en deçà des 10% mais restent plus élevé dans les élevages non encadrés.

Sur le plan économique, la vente des caprins procure un revenu plus conséquent aux femmes encadrées par rapport aux femmes non encadrées. Avec 1,32 chevreaux vendus par chèvre et par an contre 0,62, les femmes encadrées obtiennent un revenu moyen annuel de 65485,01 fcfa contre 38724,83 fcfa pour les femmes non encadrées. Les activités génératrices de revenus appuyées par le

projet pour faire face à une surexploitation des élevages procurent aux femmes encadrées un revenu journalier de 291,95 fcfa contre 222,5 fcfa aux femmes non encadrées, sur une durée de 3 à 4 mois maximum d'exercice. Mais l'utilisation de ces revenus reste encore irrationnelle.

Sur le plan social, la considération dont font l'objet les femmes encadrées va de plus en plus croissante, surtout avec le rôle important qu'elles jouent dans le village dans le domaine de l'élevage. Ce rôle est le fruit de l'encadrement et du suivi technique des femmes procurés par le projet à travers les animatrices et les agents vulgarisateurs.

II.2 DISCUSSION

L'objectif du projet chèvre rousse est l'augmentation du revenu des femmes villageoises par l'amélioration des performances de la chèvre rousse de Maradi. Pour ce faire des chevrettes et surtout des géniteurs roux ont été diffusés dans tous les villages encadrés avec un effet tâche d'huile escomptée. Après 10 ans d'exercice, les résultats que nous avons obtenus au terme de nos enquêtes permettent de dire que l'objectif que s'est assigné le projet est globalement atteint.

En effet notre étude a relevé qu'une femme encadrée gagne en moyenne 65485,1 Fcfa par an alors que dans les villages non encadrés, la moyenne du revenu annuel par femme est de 38724,75 Fcfa.

La comparaison de nos résultats à ceux d'autres auteurs montre que le montant du revenu des femmes encadrées n'est pas loin de celui trouvé par Ado [2] qui est de 68181,81 Fcfa par an pour la vente des caprins dans une étude se rapportant sur 7 femmes encadrées. Par contre notre résultat est nettement supérieur à celui trouvé dans des études similaires par Ibrahim [10] (43743,75 Fcfa) et par le projet [20] (33103,95 Fcfa).

Dans les élevages non encadrés, le revenu annuel par femme que nous avons enregistré est supérieur à celui trouvé par Ado [2] (23113,63 fcfa) par femme et par an tout comme celui trouvé par Djibo [7] (23.307,5Fcfa) et par le projet [20] qui est de 13673,8 fcfa.

La différence entre nos résultats et ceux des auteurs précités nous semble résider au niveau des prix moyens des caprins plutôt qu'au nombre vendu. Les prix de vente élevés dans notre étude se justifieraient entre autres par une bonne conformation des caprins destinés à la vente surtout au niveau des villages encadrés. On pourrait également justifier cette différence par les variations des prix du bétail de 1999 à 2010.

Dans tous les cas, le meilleur profit tiré par les femmes encadrées est manifestement dû à l'encadrement reçu par ces femmes au niveau des villages. En effet, 36,36% des femmes non encadrées affirment être en contact avec les femmes encadrées et reconnaissent l'existence de différences notoires entre elles et leurs sœurs encadrées dans notre étude alors que 10% seulement l'affirmaient en 2009. Elles déclarent que les femmes encadrées sont plus riches. Les raisons

avancées sont entre autre un effectif du troupeau roux plus élevé (5 têtes par femme encadrée contre 3 têtes par femme non encadrée), un mode d'élevage plus moderne (l'élevage des femmes encadrées était suivi par des animatrices et des agents vulgarisateurs qui leur assuraient une formation continue) et l'existence d'un fonds de crédits dont une partie était consacrée à l'achat de chèvres pour les membres plus démunies et l'autre partie servant à aider les membres qui entreprennent des activités génératrices de revenus.

Concernant la différence de l'effectif de chèvres entre femmes encadrées et femmes non encadrées, nos résultats sont conformes à ceux de Ibrahim [10] qui en 2008, a constaté qu'en moyenne une femme encadrée a 6,5 têtes de caprins contre 4,1 pour celle qui n'est pas encadrée.

Globalement, on note une amélioration des revenus moyens générés par la vente des caprins qui leur permet aux femmes de couvrir leurs besoins dits essentiels (l'alimentation, la santé, l'éducation, l'habillement, le logement, les biens matériels, l'élevage et les moyens de production agricole) conformément aux critères énoncés par l'INS [24].

Après la vente des caprins sur pied, il faut noter que les sous-produits sont également vendus mais reste encore sous estimé, seul le lait est vendu. En effet notre étude ne nous a pas permis de quantifier et de « monétariser » avec exactitude les différentes productions. Cependant, dans des études antérieures, le revenu issu de la vente du lait relevé est de 138,125Fcfa en moyenne pour les femmes encadrées par jour, et 120Fcfa en moyenne pour les femmes non encadrées [7].

D'une manière générale, les revenus issus de la vente du lait et des AGR sont saisonniers et irréguliers d'où l'impossibilité de les estimer au fil d'une année avec exactitude.

Dans notre étude, nous avons remarqué que toutes les catégories de femmes, en plus du revenu tiré de l'exploitation de la CRM, mènent d'autres activités génératrices de revenus, ce qui est conforme à l'état d'esprit de la femme rurale. Cette dernière se démarque des femmes citadines par le développement d'une multitude d'activités, toutes concourant à la création de revenus monétaires afin de minimiser le risque lié à la survenue d'un climat socio-économique hostile tributaire des aléas climatiques. Selon Saadou [27], 92% des femmes ont affirmé associer l'élevage à l'agriculture mais aussi au petit commerce et d'après le dernier recensement général de l'agriculture et du cheptel, au niveau national, 90,1% des ménages dirigés par des femmes pratiquent l'élevage sédentaire en association avec l'agriculture.

Il convient de noter que les villages non encadrés sont aidés par d'autres projets et ONG, qui interviennent pour le développement de leurs AGR. De ce fait, on peut dire que la différence essentielle de revenu entre femmes encadrées et non encadrées réside au niveau de la pratique de l'élevage (diffusion de techniques amélioratrices simples et maîtrisables par les éleveuses et le fonds crédit-chèvre permettant aux plus démunies de renforcer le capital reproducteur

du troupeau). En effet selon une étude de l'Institut National de la Statistique (INS) [24], 33% des femmes enquêtées affirment que la pauvreté est due au manque du bétail. Toujours selon l'INS [24], un groupement féminin a mentionné que pour qu'un ménage ne soit pas pauvre, il fallait avoir au moins une femme qui exerce une AGR. Ce qui fait dire que pour combattre la pauvreté, il faut une synergie entre les différentes activités (élevage, AGR, agriculture etc.).

A la lumière de nos investigations, il apparaît tout l'intérêt pour les différents projets de développement de parvenir à cibler les personnes et les ménages qui sont réellement dans le besoin (pauvres et extrêmement pauvres). En effet selon l'INS [24] sur le plan national, 99% des personnes bénéficiaires des projets de développement estiment qu'ils ont amélioré le bien être de leur famille. C'est le cas des femmes encadrées qui reconnaissent que leur situation économique s'est améliorée avec le projet, ce qui leur a permis d'être de véritables artisans du développement de leur ménage. En effet selon les résultats de notre enquête, les femmes participent à 54,25% dans les dépenses alimentaires pour celles qui sont encadrées et 39% pour celles qui ne sont pas encadrées. Ces résultats confirment ce qui est dit dans le rapport de l'INS [24] qui stipule que : « Si la femme travaille, même si le mari ne travaille pas, le ménage peut arriver à assurer ses besoins élémentaires ».

CONCLUSION

Au Niger, dans le cadre des orientations définies par le Programme de Redressement Economique et Financier en matière de politique du secteur de l'élevage, un projet financé par la Belgique a vu le jour. L'objectif de ce projet est de combattre la pauvreté en milieu villageois par l'augmentation des revenus des femmes, à travers l'amélioration des conditions d'élevage et des performances de la Chèvre Rousse de Maradi (CRM). Depuis 1998, ledit projet s'est attelé à cette tâche par des actions d'encadrement de plusieurs groupements féminins dans toute la région de Maradi. Après un peu plus de 10 ans d'exercice, il nous a paru nécessaire de dresser un bilan des actions du projet tant sur le plan économique que social par une enquête qui doit révéler si les objectifs visés sont atteints.

Les renseignements tirés à partir de cette enquête montrent que:

- ➔ Le cheptel roux est en constante augmentation suite à la diffusion de chèvres rousses mais surtout de géniteurs roux dont l'effet tâche d'huile a englobé les villages non encadrés qui sont aux alentours des villages encadrés.
- ➔ La vente des caprins et de leurs sous produits ainsi que les différentes AGR appuyées par le projet, permettent aux femmes d'avoir un revenu assez conséquent qui leur permet de satisfaire à certains de leurs besoins et parfois même de prendre en charge la famille. Cet état de fait leur confère une certaine assise sociale surtout avec l'encadrement et le suivi dont elles font l'objet de la part des animatrices et des agents vulgarisateurs. Ce travail en groupement renforce la cohésion sociale au sein des villages.

Bien que beaucoup reste à faire le projet a initié auprès des éleveuses un changement dans la conception de l'élevage et subséquemment un changement dans la conduite de l'élevage. La présence permanente des boucs dans les villages augmente le nombre de mise bas. Les soins (vaccination, alimentation, administration des vermifuges ...) apportés par l'éleveuse aux animaux font que la mortalité avant sevrage baisse et qu'elle dispose de plus d'animaux pour la vente.

Le projet a également initié un système de crédits dans les groupements qui semble bien fonctionner. Cet aspect renforce la cohésion entre les membres et leur donne une certaine importance dans le village ce qui contribue à la pérennité du groupement.

Il n'en demeure pas moins que pour une optimisation de cette action salutaire du projet, certaines actions doivent être menées :

- faire comprendre aux femmes la nécessité de garder un bouc géniteur dans chacun de leurs élevages en intensifiant la sensibilisation ;
- diversifier le rang social des membres du groupement pour intégrer les différentes couches sociales du village ;

- inciter les femmes à plus d'initiatives pour exploiter l'agrément de leur groupement en prenant contact avec les différents organismes intervenant dans la région. L'exploitation de cet agrément pourra permettre d'intégrer les hommes du village dans certaines activités ;
- l'exploitation contrôlée des élevages: les femelles réformées doivent être remplacées par des chevrettes ;
- l'utilisation rationnelle des revenus: une partie des revenus issus de la vente des caprins doit être investie pour l'amélioration des conditions d'élevage.

Par ailleurs la notion de sélection animale n'est pas encore bien introduite dans le milieu rural. Les efforts d'encadrement doivent être poursuivis dans ce domaine pour arriver à une sélection à noyau ouvert où le centre caprin a un rôle à jouer comme point focal de la sélection de la chèvre.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Abdou S, 2008.** La diffusion de la chèvre rousse de Maradi : pratiques d'élevage perspectives d'amélioration et impacts socio-économiques dans la région de Maradi : cas de dix villages du département de Guidan Roundji. Mémoire de Master 2 ès Sciences Agronomiques ; Faculté d'Agronomie ; Niamey ; 61 p.
- 2. Ado A.N., 2009.** Importance socio-économique de la chèvre rousse de Maradi dans la région de Maradi ; Mémoire de fin d'études de cycle d'ingénieurs de techniques agricoles; Faculté d'agronomie, Niamey, Niger. 64 p.
- 3. Bembello A, 1961.** La chèvre rousse et son exploitation au Niger. Thèse Med. Vét.; Ecole nationale vétérinaire, Toulouse, France. 110 p.
- 4. Centre Secondaire d'Elevage Caprin de Maradi, 2009.** Rapport annuel d'activités ; 14 p.
- 5. Centre Secondaire d'Elevage Caprin de Maradi, 2008.** Rapport annuel d'activités; 14 p.
- 6. Coopération Technique Belge, 2010.** Appui à la Sélection, à la Diffusion et à la Promotion de la Chèvre Rousse de Maradi-phase 2; rapport final d'activités, 65 p.
- 7. Djibo I., 2007.** Etude socio-économique de l'élevage de la chèvre rousse de Maradi en milieu rural: cas de huit (8) villages du département de Madarounfa. Mémoire de fin d'études de cycle d'ingénieurs de techniques agricoles; Faculté d'agronomie, Niamey, Niger. 26 p.
- 8. Doumbaye D, 1984.** La chèvre rousse de Maradi. Mémoire de fin d'études productions animales: IPDR /Kollo, Niger.
- 9. Haumesser J. B, 1975.** Quelques aspects de la reproduction chez la chèvre rousse de Maradi. Comparaison avec d'autres races tropicales ou subtropicales. Rev. Elev. Méd. Vét. pays trop. 28: 225-234
- 10. Ibrahim M.B, 2008.** L'élevage de la chèvre rousse de Maradi : aspects pratiques, socio-économiques et perspectives d'amélioration dans huit (8) territoires villageois du département de Madarounfa/Niger. Mémoire de Master 2 ès Sciences Agronomiques ; Faculté d'Agronomie ; Niamey (Niger) ; 58 p.
- 11. Labbo M, 1999.** Contribution à l'étude comparative des performances zootechniques de la chèvre rousse de Maradi et son apparentée à robe noire dans la zone de Maradi. Mémoire de fin d'études de cycle d'ingénieurs en zootechnie. IPR/IFRA, Bamako, Mali, 46 p.
- 12. Mainet G, 1965.** L'élevage dans la région de Maradi. Revue « Les cahiers d'Outre-mer » tome XVIII (1965) p 32-76.
- 13. Mainet G, 1975.** L'élevage dans la région de Maradi. Rév. Elev. Méd. Vét. Pays trop, 28 (2): 147-158.
- 14. Marichatou H., Mamane L., Banoïn M., Baril G. 2002.** Performances zootechniques des caprins au Niger: étude comparative de la chèvre rousse

- de Maradi et de la chèvre à robe noire dans la zone de Maradi. *Revue Elev. Méd. Vét. des pays tropicaux*. 55 (1): 79-84 p.
- 15. Moudy M. S, 1985.** La sélection de la chèvre rousse de Maradi: buts, méthodes, résultats et impacts. Rapport de stage. Faculté d'Agronomie, Niamey, Niger, 42 p.
 - 16. Niger, Ministère des Ressources Animales, 2004.** Rapport annuel d'activités. Maradi: DDRA, 61 p.
 - 17. Oumara A. D, 1986.** Croissance et variabilité de la chèvre rousse de Maradi au CSECM (Niger). Thèse Méd. Vét. EISMV, Dakar, Sénégal, 122 p.
 - 18. Oumarou S, 1999.** Diagnostic de la situation de l'élevage caprin traditionnel dans 40 groupements féminins du département de Maradi, Niger. Mémoire de fin d'études de cycle d'ingénieurs en zootechnie. IPR/IFRA, Bamako, Mali, 68 p.
 - 19. Poudelet E, 1975.** Contribution à l'étude de la chèvre rousse de Maradi. Thèse Méd. Vét. ENV, Maisons Alfort, France, 106p.
 - 20. Projet chèvre rousse de Maradi, 2007.** Enquête socio-économique sur l'élevage de la chèvre rousse de Maradi en milieu rural ; Rapport d'enquête, 19 p.
 - 21. Robinet A.H, 1967.** La chèvre rousse de Maradi. Son exploitation et sa place dans l'économie et l'élevage de la république du Niger. *Revue Elev. et Méd. Vét des pays tropicaux*; 20: 129-186
 - 22. Robinet A. H, 1971.** L'élevage caprin au Niger. *Courrier, associa*.12: 32-37
 - 23. Roth M, 1938.** La petite chèvre rousse de Maradi. *Zootechnie épizooties*. Bull. Ser. Afr. Occ. France, 1-2: 13-19
 - 24. République du Niger, Institut National de la Statistique, 2009.** Rapport annuel.
 - 25. République du Niger, Comite Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural, Secrétariat exécutif, 2004 :** étude sur l'approfondissement du diagnostic et l'analyse des systèmes de production agrosylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural
 - 26. République du Niger et Royaume de Belgique, 2002.** Appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la Chèvre Rousse de Maradi- Phase II ; rapport de formulation.
 - 27. Saâdou M, 2005.** Performances de reproduction et de production de la chèvre rousse de Maradi en milieu rural au Niger. Thèse de Méd. Vét; Dakar, Sénégal. 82 p.
 - 28. Verhulst A, 1995.** Appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi. Anvers, Belgique, Ivtg, 132 p.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE D'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE (villages encadrés)

♣ Combien de têtes de chèvres avez-vous?

➔ **TROUPEAU INITIAL**

♣ Comment avez-vous eu vos chèvres ?

♣ Combien de mise bas il y a eu dans votre troupeau ?

♣ Combien de chevreaux sont nés ?

♣ Combien de chevreaux sont sevrés ?

♣ Avez-vous vendu des caprins provenant du croisement avec les boucs fournis par le projet?

♣ Combien de chèvres aviez-vous ?

♣ A part les caprins eux-mêmes, que vendez vous d'autres (sous produits) et à quel prix?

♣ Avez-vous fait des dons? Si oui de quel type?

♣ Avez-vous d'autres sources de revenu connexes avant le projet (AGR)?

♣ Si oui que gagnez vous par jour? (en fonction de l'AGR si possible)

♣ Utilisation du revenu généré par la vente des caprins et les AGR

♣ Utilisation du revenu généré par l'AGR

♣ ayant été encadrées par le projet, comment êtes-vous vues dans le village ?

♣ Quels services rendez-vous à celles (ceux) qui n'ont pas été encadrées par le projet

♣ Quelle (s) activité (s) complémentaire (s) à l'élevage de chèvre rousse menez-vous?

♣ Point de vue des maris.

♣ Que pensez-vous du passage du projet dans votre zone?

QUESTIONNAIRE D'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE (villages non encadrés)

- ♣ Combien de têtes de chèvres avez-vous?
- ♣ Comment avez-vous eu vos chèvres ?
- ♣ Combien de chèvres ont mis bas au cours de l'année?
- ♣ Combien de petits ont-elles donné?
- ♣ Combien ont avorté ?
- ♣ Comment vous sevez les petits?
- ♣ Combien de caprins vous avez vendu au cours de l'année?
- ♣ Que vendez-vous à part les caprins:
- ♣ avez-vous bénéficié d'un encadrement? Oui Non si oui par qui?
- ♣ Avez-vous d'autres sources de revenu (AGR)?
- ♣ Si oui que gagnez vous par jour? (en fonction de l'AGR si possible)
- ♣ Utilisation du revenu généré par la vente des caprins
- ♣ Utilisation du revenu généré par l'AGR
- ♣ Etes vous en contact avec les femmes ayant été encadrées par le projet? Oui Non
- ♣ Si oui quels intérêts tirez-vous de ce contact?
- ♣ Quelle (s) différence (s) y'a-t-il entre vous?
- ♣ Points de vue des maris:
- ♣ Serez-vous prêts à accepter que votre (vos) femme (s) fasse (nt) partie d'un groupement encadré par le projet? Oui Non
- ♣ Quelle (s) différence (s) faites vous entre vos femmes et celles qui ont été encadrées?

RÉSUMÉ

L'élevage caprin constitue une importante source de revenu pour les ménages ruraux au Niger. Parmi les caprins rencontrés au Niger une race se distingue par ses performances zootechniques et surtout par la qualité de sa peau : la chèvre rousse de Maradi (CRM). Avec les sécheresses récurrentes depuis les années 1970 associées au croisement avec les autres races caprines (chèvre du sahel notamment) et à la diminution de revenu des éleveurs, l'effectif de la chèvre rousse s'amenuisait. Pour sauvegarder cette espèce, l'Etat du Niger a mis en place des structures qui permettront de multiplier et de diffuser la CRM. C'est ainsi que le centre secondaire d'élevage caprin de Maradi (CSECM) a vu le jour en 1963. Vu l'importance socio-économique de cet élevage, l'Etat du Niger, en collaboration avec le Royaume de Belgique, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, a mis en place, depuis 1998, le projet d'appui à la sélection, à la promotion et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi dont l'objectif est l'augmentation du revenu des femmes éleveuses par l'amélioration des performances de cette race caprine. Dans cette optique, le CSECM fut alors renforcé pour fournir des géniteurs de qualité diffusés dans tous les villages encadrés avec un effet tâche d'huile escomptée.

Le but de notre travail consiste, par une enquête, à savoir si les objectifs visés par le projet sont atteints. Les résultats auxquels nous sommes parvenus montre que sur le plan technique, la proportion des animaux de phénotype roux est en augmentation aussi bien dans les élevages encadrés par le projet que dans ceux qui ne le sont pas (90,9 et 70,26 % avec une moyenne de 81,72%). Les éleveuses encadrées arrivent à sevrer 1,38 chevreaux par chèvre contre 0,75 chevreaux par chèvre pour les éleveuses non encadrées.

Sur le plan économique, avec la vente des chevreaux, les femmes encadrées obtiennent un revenu moyen annuel de 65485,01 fcfa contre 38724,83 fcfa pour les femmes non encadrées. Les activités génératrices de revenus appuyées par le projet pour faire face à une surexploitation des élevages procurent aux femmes encadrées un revenu journalier de 291,95 fcfa contre 222,5 fcfa aux femmes non encadrées sur une durée de 3 à 4 mois maximum d'exercice. Mais l'utilisation de ces revenus reste encore irrationnelle.

Sur le plan social, les femmes encadrées jouissent de plus de considération à travers l'appui technique et financier qu'elles apportent aux autres femmes rurales.

Mots clés : revenu, femmes éleveuses, Chèvre rousse de Maradi, milieu rural, Niger

SUMMARY

Goat farming is an important source of income for rural households in Niger. Among the goats encountered in Niger race is distinguished by its performance and especially by his skin quality: Hawks goat of Maradi (CRM). With recurrent droughts since the 1970s associated with crossing with other goatmeat races (including the sahel goat) and the decrease in income breeders, hawks goat strength weakened. To save this species, the State of Niger has implemented structures that will multiply and disseminate the CRM. This is the secondary centre goat rearing of Maradi (c/MBSC) was born in 1963. Given the socio-economic importance of the livestock, the State of Niger, in collaboration with the Belgium Kingdom in the poverty reduction strategy was implemented, since 1998; project selection, promotion and dissemination of Maradi-goat whose aim is the increase in income of women by improving the performance of this goat breed CRT. In this context, the c/MBSC was then strengthened to provide quality broodstock broadcast in all villages surrounded with effect expected oil task.

The aim of our work is, by an investigation, whether if the objectives of the project are met.

The results we have achieved shows that technically, the proportion of animals red phenotype is growing both in farms surrounded by those who are not project (90.9 and 70.26% with an average of 81.72%). Framed brooders arrive to wean 1.38 kids by goats against 0.75 kids by goat for CRT non-framed.

Economically with the sale of kids, framed women get an annual average income of 65485.01 CFAF against 38724.83 CFAF for non-framed women. Income-generating activities supported by the project to overexploitation of the farms provide framed women 291.95 CFAF against 222.5 CFAF gender non-framed over a period of 3 to 4 months maximum exercise daily income. But the use of these revenues is irrational.

Socially, trained women enjoy more consideration through the technical and financial support they provide to other rural women.

Keywords: income, breeders, Maradi hawks goat, rural area, Niger

Dr Saadou MOUSSA

Tel : +227 96598553/ 90338328/ 94509670

Quartier Wadata route Filingué x Famèye

Mail : saadou3@yahoo.fr

Niamey-NIGER